



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mars 2018

Frédérique Vidal annonce de nouvelles mesures pour la reconnaissance et la valorisation du Doctorat

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a clôturé, mardi 27 mars, la journée nationale du doctorat, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. À l'occasion de cette journée, la ministre a rappelé le rôle clé de la recherche au sein de notre société de la connaissance et de l'innovation. La recherche permet une vision nouvelle de la société, indispensable en vue des défis écologiques, économiques, humains et structurels qui apparaissent et dans lesquels elle doit prendre toute sa part, notamment en appui aux décisions publiques.

Elle a **souligné l'importance du doctorat**, plus haut diplôme national, à la fois comme étape essentielle de la formation universitaire et comme véritable expérience professionnelle. La ministre **s'est félicitée que la reconnaissance du doctorat se soit accrue depuis plusieurs années**, et a encouragé tous les acteurs de la formation doctorale à poursuivre et amplifier leurs efforts pour améliorer encore la qualité des formations doctorales et l'excellence des doctorats en soulignant que la qualité du doctorat n'est pas uniquement la clé de l'excellence académique de la France ; c'est aussi la clé de sa reconnaissance par les entreprises.

La part des docteurs travaillant dans le privé est passée de 23% à 37% entre 2010 et 2015 dont plus de la moitié dans la recherche, alors que 42% des diplômés en 2010 travaillaient en 2015 dans la recherche publique. **L'insertion professionnelle des docteurs dans le privé est donc en augmentation** et à vocation à continuer à augmenter car c'est un vecteur important pour la compétitivité économique de notre pays.

Ainsi, la ministre a annoncé 3 mesures permettant une meilleure reconnaissance du diplôme de doctorat au plan national et international :

- **L'inscription des doctorats au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** : cela facilitera l'insertion des docteurs en dehors de la fonction publique et dans des métiers autres que la recherche publique. Cette démarche, entreprise en concertation, a abouti à la création de 22 fiches, qui seront appelées à évoluer et à s'adapter aux transformations des secteurs, des métiers et des activités ;
- **L'augmentation du nombre de Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)** : 1450 conventions CIFRE seront financées en 2018, soit 50 thèses de plus qu'en 2017 ;
- **Le lancement cet été d'un nouvel appel à projets pour les Écoles Universitaires de Recherche (EUR)** : l'objectif est d'accroître la cohérence, la visibilité et l'attractivité internationale du doctorat en créant des « graduate schools » à la française.

CONTACT PRESSE

Secrétariat presse cabinet de la ministre

T 01 55 55 84 24

secretariat.presse@recherche.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr